



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 juillet 2019
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019

3-6 septembre 2019, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Prolongation des programmes de pays

Note de l'Administrateur

Résumé

On trouvera dans la présente note des informations sur la prolongation des programmes de pays pour Madagascar et pour le Yémen. Les premières demandes de prolongation d'un an des programmes de pays sont approuvées par l'Administrateur et transmises au Conseil d'administration pour information. Les deuxième demandes de prolongation d'un an, les demandes de prolongation de deux ans et les demandes de prolongation exceptionnelles sont soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourra décider : a) de prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour Madagascar, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ; b) d'approuver la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



Annexe

Tableau 1. Demande de prolongation de programme de pays transmise au Conseil d'administration pour information

Pays	Période sur laquelle portait le descriptif de programme de pays d'origine	Période couverte par la prolongation déjà approuvée	Période de la prolongation proposée	Prolongation		Motifs et explications			
				Un an	Deux ans	Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Autres	
Madagascar	2015-2019	s.o.	Janvier-décembre 2020	Oui			L'objectif est de s'aligner sur la prolongation du PNUAD jusqu'en 2020 et d'assurer l'harmonisation avec le plan national de développement.		

Tableau 2. Demande de prolongation de programme de pays transmise au Conseil d'administration pour approbation

Pays	Période sur laquelle portait le descriptif de programme de pays d'origine	Période couverte par la prolongation déjà approuvée	Période de la prolongation proposée	Prolongation		Motifs et explications		
				Un an	Deux ans	Harmonisation des cycles de planification	Évolution politique du pays	Autres
Yémen	2012-2015	2016-2019	Janvier-décembre 2020	X		Bien que le descriptif de programme de pays pour le Yémen (2012-2015) soit resté valide du fait des précédentes extensions du programme de pays, il a perdu toute utilité en tant que cadre de planification stratégique lorsque le pays a sombré dans la guerre civile et la crise humanitaire. Le bureau de pays du PNUD au Yémen a donc élaboré un cadre de résultats et d'allocation des ressources révisé, qui permettra de répondre aux nouveaux besoins du pays dus au conflit et qui s'articule avec le PNUAD prorogé pour la période 2019-2020. Ce cadre révisé pour 2019-2020 peut être consulté sur le site web du Conseil d'administration.		

PNUAD : Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.